

GARANTIE TEMPUR®

La garantie TEMPUR® couvre le produit pendant la période indiquée sur ou à l'intérieur de l'emballage du produit concerné ou comme indiqué ci-dessous, à compter de la date d'achat (sauf si le produit est un modèle d'exposition ou de démonstration, auquel cas la garantie commence à partir de la date de fabrication).

La période de garantie est généralement celle indiquée dans le tableau des garanties, mais le fabricant vous conseille de vérifier les conditions de garantie du pays dans lequel vous avez acheté votre produit à l'origine, car la période de garantie applicable peut être différente. Pour cela, veuillez consulter le site tempur.com

Produit : Âmes de la mousse	Garantie du produit	Qu'est-ce qui est couvert?
Tous les matelas TEMPUR®, sauf indication contraire ci-dessous. Surmatelas TEMPUR® pour les systèmes de lit North.	10 ans	Les défauts matériels dus à un défaut de fabrication ou de matériaux, ou les modifications qui entraînent une déformation visible de plus de 2 cm dans le Matériau TEMPUR®.
TEMPUR® Original (15, 19, 20, 21, 25, Deluxe 17 (uniquement avec une housse en velours), Deluxe 22, Deluxe 27, Breeze 22, Breeze 27) TEMPUR® Cloud (19,21,25, Breeze 22, Breeze 27) TEMPUR® Sensation (19,21,25, Deluxe 22, Deluxe 27, Breeze 22, Breeze 27)	Garantie limitée de 15 ans *(voir note sous le tableau)	Les défauts matériels dus à un défaut de fabrication ou de matériaux, ou les modifications qui entraînent une déformation visible de plus de 2 cm du Matériau TEMPUR®.
TEMPUR® Topper Deluxe 3.5 TEMPUR® Topper 3.5	3 ans	Les défauts matériels dus à un défaut de fabrication ou de matériaux, ou les modifications qui entraînent une déformation visible de plus de 2 cm dans le Matériau TEMPUR®.
Tous les oreillers, coussins, cales TEMPUR® moulés et autres produits de soutien TEMPUR® pour s'asseoir et s'allonger.	3 ans	Les défauts matériels dus à un défaut de fabrication ou de matériaux, ou les modifications qui entraînent une déformation visible de plus de 2 cm dans le Matériau TEMPUR®.
Tous les Oreillers TEMPUR® contenant des granules de Matériau TEMPUR®/ ou autres matériaux de remplissage.	3 ans	Les défauts matériels dus à une fabrication ou à des matériaux défectueux.
Coussin de siège de vélo TEMPUR® Masque de sommeil TEMPUR®	2 ans	Défauts matériels dus à un défaut de fabrication ou de matériaux.
Produit : Housse	Garantie du Produit	Qu'est-ce qui est couvert?
Couvre TOUS les produits, sauf indication contraire ci-dessous	2 ans	Défauts matériels dus à un défaut de fabrication ou de matériaux.

*Garantie limitée - Si vous faites une réclamation valide après 5 ans à compter de la date d'achat, le fabricant vous fournira un matelas équivalent sous réserve de paiement d'un pourcentage du prix du matelas de remplacement**, voir le tableau des pourcentages ci-dessous : En outre, certains pays peuvent offrir une garantie de 10 ans pour ces produits. Veuillez consulter votre magasin TEMPUR® local ou le site Internet pour plus de détails.

Années 0 -5 – Vous ne payez rien

Année 6 - Payez 10% du prix de vente conseillé du moment	11e année - Payez 60 % du PRR du moment
Année 7 - Payez 20% du prix de vente conseillé du moment	12e année - Payez 70 % du PRR du moment
Année 8 - Payez 30% du prix de vente conseillé du moment	13e année - Payez 80 % du PRR du moment
Année 9 - Payez 40% du prix de vente conseillé du moment	14e année - Payez 90 % du PRR du moment
Année 10 - Payez 50% du prix de vente conseillé du moment	15e année - Payez 95 % du PRR du moment

**Le prix du matelas de remplacement sera soumis au prix publié dans la liste de prix RRP du fabricant en vigueur dans le pays au moment où la réclamation est faite.